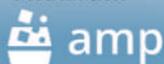


## Rédaction

Walter Agosti

## Distribution



## Rédacteur en chef :

M. Walter Agosti

info@visionpresse.be

Avenue Albert 1<sup>er</sup> 1A – 1342 Limelette

## Graphisme & impression :

AZ Print sa

Rue de l'informatique 6

B-4460 Grâce-Hollogne (Z.I.)

Tél. 04 364 00 30 – info@azprint.be

www.azprint.be



## Edito

Walter AGOSTI

Administrateur délégué

walter@visionpresse.be



## La vente du tabac : suite et toujours pas fin

Le 11 janvier 2024, il a été déposé à la Chambre des Représentants un projet de loi qui modifie la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs. (Là où figure le tabac et l'alcool). Le Conseil d'Etat a rendu son avis sur base de l'avant-projet de loi en date du 24 novembre 2023.

Que retenir de l'exposé des motifs de ce projet de loi ?

- Le système de traçabilité des produits à base de tabac a permis de montrer que le nombre de points de vente de produits du tabac s'élève à plus de 20.000 en Belgique.
- Pour la réduction des points de vente, il a été décidé de procéder par étapes, donc pas encore d'interdiction dans les petits magasins d'alimentation.
- L'interdiction dans les points de vente temporaires est prévue pour le 01 janvier 2025 et l'interdiction dans les commerces alimentaires de plus de 400 m<sup>2</sup> pour le 1<sup>er</sup> avril 2025. (Selon le Conseil d'Etat cela représente 2850 commerces touchés par cette interdiction).
- Obligation pour le commerçant de demander une preuve d'identité lors de l'achat de produits du tabac pour toute personne donnant l'impression d'être plus jeune que 25 ans.
- L'interdiction d'exposer les produits dans les points de vente est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2025. Cette interdiction vise tous les produits de tabac et les produits similaires (e-cigarettes, e-liquide – filtres, papiers, appareils etc.) **MAIS à la demande spécifique du client, le vendeur pourra lui montrer les produits demandés.**

A noter qu'à ce jour nous ne savons pas encore la forme que devra prendre ce « display ban ». Une simple tenture suffira-t-elle ? C'est notre demande. A suivre.

DEVENEZ PARTENAIRE

# B!NGOAL

VOTRE BOOKMAKER  
100% BELGE

CONTACTEZ-NOUS POUR UNE VISITE SANS OBLIGATION



02/736.99.55



info@bingoal.be



@bingoal.be

## Brèves

### Communiqué Bingoal

« Lors d'un événement festif du Nouvel An sur l'Hippodrome d'Ostende, Bingoal a fait une annonce importante. La société de jeux renommée a signé un accord pluriannuel avec Kambi et a révélé avec enthousiasme des plans pour le lancement d'un produit sportif révolutionnaire le 1<sup>er</sup> avril de cette année. Dans son discours, le PDG Joeri Impens a remercié les partenaires fidèles et a souligné l'importance cruciale de cette nouvelle collaboration. Le produit sportif innovant, doté de fonctionnalités remarquables telles que Bet Builder et Player Specials, est perçu comme une avancée majeure dans le domaine des paris sportifs. Le passage de Bingoal à Kambi illustre leur engagement envers l'innovation et l'amélioration de l'expérience de jeu. Joeri a conclu son discours avec optimisme quant à l'avenir, où Bingoal et ses partenaires entreront ensemble dans la prochaine phase du succès. Avant les festivités, quelques invitations passionnantes ont été annoncées. L'événement s'est terminé dans une atmosphère de suspense et d'attente, avec des performances du comédien-mentaliste Gili et du groupe hommage à Queen, Mother Mercury. »



### Date limite pour les déclarations fiscales 2023

Pour 2024, la date butoir sera le 30 septembre pour la déclaration à l'impôt des sociétés.



### Répartition du prix d'un paquet de cigarettes de 10€

8.70 € pour l'Etat (87 %) (Accise, TVA)  
1.30 € pour le secteur privé (13 %) pour le fabricant, le grossiste et le détaillant  
Il ne reste pas grand-chose au détaillant sur les 13 % ! Qui se sucre au passage ?

### Paris sportifs – Loi Van Hecke

Ce projet de loi, déposé depuis 4 ans et visant à raffermir la loi sur les jeux de hasard du 7 mai 1999, a finalement été voté ce jeudi 25 janvier au Parlement. Une nouvelle obligation touche les librairies-presse, c'est l'âge minimal requis qui est porté de 18 à 21 ans. La loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> jour du 6<sup>ème</sup> mois qui suit celui de sa parution au Moniteur belge.

A noter que l'article 62 (présentation de la carte d'identité – contrôle EPIS) n'est pas modifié et donc les librairies-presse y échappent encore.



### La fin du « un plus un gratuit » ?



Un groupe de travail mandaté par les ministres fédéraux David Clarinval (Agriculture, MR) et Pierre-Yves Dermagne (Economie, PS) examine actuellement l'interdiction du 1+1 gratuit en Belgique à l'instar de nos voisins français. En France, depuis 2018, les commerces n'ont plus le droit d'afficher des promotions du type « deux pour le prix d'un » concernant les produits alimentaires. La réduction maximale est désormais de 34 %, ce qui fait des promotions de type « 2+1 gratuit » le maximum.

SPORTS BAR  
CHARLEROI - PROXIMITÉ RIVE GAUCHE

# PLAY-OFF

LIVE SPORTS, DJ's, BEERS & FRIENDS

Rue de Charleville 28 | 6000 Charleroi  
7j/7 | 11:00 → 23:00 (ve/sa → 2:00)

## BPOST

Redoutant 4000 licenciements chez Bpost faisant suite à la fin de la concession postale et donc à la distribution des journaux, les syndicats passent à l'action. Voilà le pourquoi des grandes perturbations de livraisons AMP principalement dans la région liégeoise.



## UPAP – Union Professionnelle des Agences de Paris



A l'initiative de l'UPAP il a été présenté, à la Sucrierie à Wavre, un spectacle de Thibault Wathelet, « TO BET OR NOT TO BET », mise en scène avec humour des conséquences aux addictions en général et aux jeux de hasard en particulier. Nous vous recommandons ce spectacle s'il se produit dans votre région.

## Cagnotte jeu de tirage

Si vous publiez sur une page de vos réseaux sociaux, une copie du bulletin de jeu d'une cagnotte, faites d'abord une photocopie du bulletin, BIFFEZ sur la copie le numéro de série du bulletin joué et ne publiez que la photo de cette copie.



## Pays-Bas – réduction des points de vente

L'interdiction de la vente du tabac dans les grands magasins entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024. La vente sera interdite dans les stations-services en 2030. Enfin en 2032 la vente ne sera autorisée que dans les véritables bureaux de tabacs.

(On constate cependant des ouvertures de points de vente tabac à côté des supermarchés et qui appartiennent à ces supermarchés!).



## Mémorandum politique – Élections 2024

Perstablo et Vision presse ont finalisé un important mémorandum en vue des élections du 9 juin 2024. Ce dossier est actuellement chez les administrateurs pour validation, ensuite étape de la traduction et de la mise en page. Il a été décidé qu'un exemplaire serait remis à chacun dans vos bacs AMP.



## Cigarettes électroniques – timbre fiscal – rappel



Service Public  
Fédéral  
FINANCES

Vous pouvez encore vendre des cigarettes électroniques sans timbre fiscal jusqu'au 30 juin 2024. Veillez à épuisez vos stocks avant cette date. (Et attention à vos nouvelles commandes).

**Ladbrokes.be**

**DYNAMISE TA LIBRAIRIE**

**AVEC LE PROGRAMME DE COMMISSIONS LE PLUS AVANTAGEUX SUR LE MARCHÉ.**

18+ JOUEZ AVEC MODÉRATION 21+

**Distrishop**

**GÉREZ VOTRE POINT DE VENTE DU BOUT DES DOIGTS**

**DÉCOUVREZ LA NOUVELLE VERSION DE DISTRISHOP**

Distrishop est aujourd'hui une solution flexible qui vous offre le choix entre une solution complète qui regroupe le logiciel, le matériel et le support technique, ou la possibilité d'installer notre logiciel sur votre matériel.

Pour plus d'informations : 02/525 16 66 - [distrishop@ampnet.be](mailto:distrishop@ampnet.be)



## Interview

### **Cinq questions à Monsieur André Flahaut Ministre d'État, Député fédéral, Président honoraire de la Chambre des représentants**

**1. Nous avons connu le journal «le Peuple» ensuite brièvement «le Matin». Existe-t-il encore aujourd'hui selon vous un quotidien belge engagé? Et selon vous pourquoi ce sont principalement les quotidiens dits de gauche qui ont disparu du paysage francophone?**

Force est de constater qu'il n'y a plus vraiment de presse quotidienne engagée en Belgique. Faute de financements et de soutiens politiques, la presse engagée a progressivement disparu. Sans doute n'était-elle pas suffisamment rentable ni suffisamment intéressante aux yeux des partis. Lesquels, notamment à gauche, avaient pu y voir jusqu'alors un outil de formation politique et de partage des valeurs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui; je le regrette. D'une manière générale, toute la presse a vu son lectorat diminuer considérablement ces dernières décennies. Face aux logiques commerciales qui tendent à prévaloir dans le monde des médias, les positions d'engagement et les idées de gauche ont beaucoup de mal à résister. Sont privilégiées la course au scoop et une certaine forme de prêt-à-penser.

**2. Engagé en politique, au parti socialiste, depuis de nombreuses années, quelles relations entreteniez-vous avec la presse écrite?**

J'ai toujours entretenu des relations de confiance avec la presse écrite et les journalistes, tant au niveau national que local. Ces relations – construites dans la durée – sont fondées sur le respect et la disponibilité. J'ai une liberté de ton, une franchise assumée et des positions qui souvent vont à contre-courant de l'opinion courante. Les journalistes le savent. Le contact est aisé. «Flahaut dispo!», ce n'est pas seulement un slogan. C'est une réalité...

**3. Avez-vous connu des moments où la presse écrite vous a mis en difficulté? Comment répondiez-vous à la presse quand l'information qui avait été donnée était infondée?**

J'ai parfois subi des attaques ou fait l'objet d'accusations, c'est vrai. On ne fait pas de politique depuis autant d'années, surtout à un haut niveau de responsabilités, sans être critiqué. La presse est libre et indépendante. Et puis, il n'y a que ceux qui ne font rien ou qui refusent de s'engager qui ne sont pas critiqués. De mon côté, je n'ai jamais manqué de répondre en conscience et en liberté aux informations infondées; jamais manqué de défendre mes idées et mes décisions; jamais manqué de m'engager pour les causes qui me paraissent justes. Au reste, les faits sont là: que ce soit à la Régie des Bâtiments, à la Défense ou à la Fonction publique, aucune de mes décisions n'a jamais été entachée d'irrégularité.

**4. La jeunesse ne s'intéresse que trop peu, aujourd'hui, à la presse écrite et plus particulièrement à la presse quotidienne. Quelles mesures incitatives le monde politique pourrait-il prendre pour redonner l'envie d'acheter le journal?**

Vous avez raison. Les jeunes, pour la plupart, ne lisent plus la presse quotidienne. Ils s'informent en ligne, notamment sur les réseaux sociaux où circulent beaucoup de fake news et où les infos ne sont pas vérifiées. Je le constate et m'en inquiète parce que c'est un danger pour la démocratie. Le travail des journalistes est essentiel, de même que la pluralité de la

presse écrite. Mais les logiques commerciales déjà évoquées rendent ce travail de plus en plus difficile et tendent à compromettre la pluralité de l'information. Ceci étant dit, je crois que pour redynamiser la presse quotidienne et redonner aux jeunes l'envie d'acheter le journal, il faut investir dans la formation à la citoyenneté. Le premier devoir du citoyen c'est de bien s'informer, donc de faire attention à ses sources. Cette formation à la citoyenneté, j'en parle depuis 1998. Plus que jamais, elle s'impose! Je pense même qu'il y a urgence.

**5. Vous êtes un fidèle de l'achat au numéro en librairie-presse. Dites-nous ce que vous achetez et lisez aujourd'hui?**

En effet, j'achète chaque jour la presse en librairie. Et je préfère payer en cash. Car pour des petites sommes, ça permet au commerçant d'éviter des frais bancaires inutiles. J'achète aussi bien la presse nationale francophone que la presse régionale, sans négliger les journaux flamands. C'est important pour moi d'avoir, sur l'actualité, le point de vue du Sud comme du Nord du pays. Je ne manque pas également d'acheter, de temps en temps, la presse internationale de qualité comme Le Monde diplomatique.

*Interview Walter Agosti*

